RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Ville de Revel

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Objet</u> : Affectation des résultats 2025 – budget principal

N° 003.06.2026

Rapporteur :
Catherine FÉVRIER

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 juin 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 29

<u>Présents</u>
Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1ère adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2e adjoint, Myriam DUPIAS, 3e adjointe, Franck MAUREL, 4e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6e adjoint, Christophe TONON, 8e adjoint, Alain SARTORI, Thierry FRÈDE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

<u>Absents excusés</u>
Édith LESTARPÉ a donné procuration à Marjorie CAUSSE
Thierry DUMAS a donné procuration à Jérôme GARCIA
Jean-Luc MALINGE a donné procuration à Eric MALDONADO
Valérie MAUGARD a donné procuration à Alain SARTORI

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20260622-003062026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

À la suite de l'approbation du compte financier unique 2025, la section d'investissement affiche un besoin de financement (restes à réaliser compris) de 2 813 250,89 €. Le résultat de fonctionnement à affecter de 3 620 079,04 € sera reporté au budget primitif 2026 pour :

- 2 813 250,89 € au compte 1068,
- 806 828,15 € au chapitre 002.

Le solde négatif d'exécution 2025 en investissement sera repris au chapitre 001 pour un montant de 2 160 637,43 €.

Cette délibération a fait l'objet d'un avis favorable en commission des finances le 9 juin 2026.

Sur proposition de madame Catherine FÉVRIER, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver l'affectation des résultats 2025 selon les modalités suivantes :

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	
A - Résultat de l'exercice	+ 1 708 831.55
B - Résultats antérieurs reportés (n-1)	+ 1 911 247.49
C **- Résultat à affecter = A+B**	**+ 3 620 079.04**
Résultat d'investissement de l'exercice	
D - Résultat de l'exercice	- 3 538 052.13
E - Résultats antérieurs reportés (n-1)	+ 1 377 414.70
F - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 652 613.46
G - Besoin ou excédent de financement = D + E + F (+ ou-)	**-2 813 250.89**
H - **Affectation du résultat *de fonctionnement***	
1) *H* = Affectation en réserves - *compte 1068 en recettes d'investissement*	**2 813 250.89**
Au moins la couverture du besoin de financement (G)	
2) I Report en fonctionnement - *compte 002 en recettes de fonctionnement*	**806 828.15**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE - *compte 001*	**-2 160 637.43**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20260622-003062026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 19 juin 2026

Le maire	Le secrétaire de séance
Jérôme GARCIA	Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20260622-003062026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026
Pour l'autorité compétente par délégation